

ASSOCIATION FRANÇAISE D'INFORMATION FUNÉRAIRE

Siège social : 9, rue Chomel 75007 PARIS - tél. – fax : 01 45 44 90 03

ASSOCIATION DÉCLARÉE SANS BUT LUCRATIF - LOI 1901 -

Site internet : www.afif.asso.fr

Mission de l'Association Française d'Information Funéraire - AFIF -

1) Aider gratuitement et impartialement le public et les services médico-sociaux : que faire lorsque survient un décès, critères de sélection d'une entreprise, produits et services funéraires, les différents contrats obsèques, les courriers types pour les démarches, l'explication et la communication des textes de loi, etc.

Les renseignements sont communiqués grâce à :

- **la permanence téléphonique 24 h / 24 du 01 45 44 90 03**
- **le site Internet : www.afif.asso.fr**
- **un courrier réponse ou l'e-mail : infos@afif.asso.fr**
- **la présence à des colloques, des séances de formation**

2) Analyser les devis et vérifier qu'ils ne présentent pas d'erreur, de double-facturation ou de prestation non obligatoire qui n'aurait pas fait l'objet d'une explication détaillée. Cet organisme ne demande jamais et ne désire pas connaître le nom de l'entreprise.

3) Décrire d'une manière très détaillée les coûts de sociétés funéraires agréées qui autorisent la communication de leurs tarifs, s'engagent sur la charte d'éthique et de qualité, acceptent des contrôles réguliers et anonymes. Respect et non ingérence de l'association dans le choix par les familles d'une société funéraire ou d'assurances. Cette consultation spécialisée est uniquement accessible sur Internet www.afif.asso.fr

De plus, le site internet www.afif.asso.fr donne toute précision sur :La technique pour sélectionner une entreprise, les démarches et les déclarations obligatoires avec courriers types, la prévoyance et le descriptif des contrats de prévoyance, les procédés de conservation des corps, la crémation, les adresses et coûts des 140 crématoriums, le prix des concessions en cimetière de 50 villes, la législation funéraire, les associations d'aide pour personnes en deuil, les unités et équipes mobiles de soins palliatifs, des informations notariales et bancaires, des modèles de testaments, des chroniques de spécialistes (Laurence Hardy, Bertrand Beyern, André Chabot), la liste et le résumé de 200 livres sur le deuil et la mort, 40 modèles d'autorisations administratives, la dispersion ou l'immersion de cendres cinéraires, le Grand Livre du Souvenir... ainsi que des rubriques en langue anglaise et allemande.

Cette aide indispensable et gratuite est prodiguée 24 h sur 24 depuis 1992. Notre action permet à toute personne d'être critique et ainsi de sélectionner en toute connaissance une entreprise, des produits et des services funéraires. Ceci respecte le libre choix et exclut toute pression néfaste à une saine concurrence.

L'AFIF est gérée d'une manière bénévole. Elle est reconnue par des associations de consommateurs et de nombreux médias comme étant à l'origine de la transparence et de la moralisation pour l'activité commerciale funéraire. La Fondation de France a accordé une subvention d'aide à cet organisme.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'INFORMATION FUNÉRAIRE EST INDÉPENDANTE DE TOUT SYNDICAT, FÉDÉRATION, SOCIÉTÉ COMMERCIALE OU AUTRE ASSOCIATION